

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Fonds d'Investissement BG
72, rue de la Haie Coq
93300 AUBERVILLIERS

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

BEST SPEED LTD
APIA SAMOA
7ème villa,
2398 Rue HONGQIAO
200335 SHANGAI CHINE

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

SPCM
85/95 avenue Victor Hugo
93300 AUBERVILLIERS

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame Joséfa MARTIGNEZ
19, rue Reynouard
75016 Paris

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame WANG Shaiyei
41, rue du général Delestraint
59500 Douai

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame HUANG Meihua

89, avenue de Bale

68300 Saint Louis

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur LI Yuping
2398 rue Hongqiao
7e Villa
Shanghai - CHINE

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame WU Qingqing
5, rue Jean Monnet
95880 Enghien les Bains

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Mademoiselle Sandrine WANG
5, rue Jean Monnet
95880 Enghien les Bains

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Mademoiselle,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur Ken WANG
5, rue Jean Monnet
95880 Enghien les Bains

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur WANG GUOHUA
N°27 XINXIANG ST 24 NONG,
NANBAIXIANG,
325000 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame BAN SETSUHO
R505, building 2,
bojue shanzhuang Hongyun,
325000 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur WU Jiaying
N° 145 lincun road,
Lincun village,
Wutian st,
325000 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur WU Chengguang

N°1 Lincun road,
Lincun village,
Wutian st., Ouhai,
325000 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur HUANG Shengzhan
N°16 sanjia road,
Liaodong villa,
Wutian st,
325024 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur WANG Zhenyum
R701, building,
5, Huafutiandi,
N°222 madang road,
200020 SHANGHAI, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame REN Fan
N° 64 zicheng road,
Liao,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame QIN Huan
R1201, yangguang lijing,
Huangsi st.,
Xicheng district,
100011 BEIJING, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur ZHANG Feng
N°21, building 6,
Jinyuan Xinhe st,
325000 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur JIN Houpei
D 4 R201, F29
xibalizhuang,
Beili,
Haidian district,
100142 BEIJING, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur TIAN Zhengqing
BAT 2 QISHENG XIAOQU
CHENHOXIANG, XIANGCHENGQU
XIANGFAN,
441021 HUBEI, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame PENG Aixiang
N° 64 zicheng road,
Liao,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

FIRST TRADE LTD
Unit 2610,
Entreprise square 2,
3 sheung yuet road,
Bay,
Kowloon, Hongkong

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame REN Zhaodi
N°1 building 5,
Zhongshan road,
Liao, Ouhai,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame ZHOU Ahua
N°9 yanzhong road,
Liao, Ouhai,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur ZHANG Hongdi
N°46 wenrui road,
Liao, Ouhai,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

JINEX
B 236, Lot 13
45, avenue Victor Hugo
93300 Aubervilliers

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame ZHANG Yu
BAT 2 QISHENG XIAOQU
CHENHOXIANG, XIANGCHENGQU
441002 XIANGFAN,
HUBEI, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Monsieur Eric ZHOU
9, allée des Grassets
77700 Serris

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

EMILIA WORLD
72, rue de la Haie Coq
93300 Aubervilliers

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.

« EURASIA GROUPE » S.A.
Société Anonyme au capital de 605.712,125 euros
Siège social : 28-34, rue Thomas Edison
92230 GENNEVILLIERS
391 683 240 RCS NANTERRE

Madame WANG Xueli
N° 16 SANJIA ROAD,
Lincun village,
Wutian st,
325060 WENZHOU,
ZHEJIANG, CHINA

Gennevilliers, le 12 septembre 2011

Madame,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société EURASIA GROUPE qui se tiendra, **le 30 septembre 2011 à 11h00 dans les locaux de la société, 72, rue de la Haie coq 93300 Aubervilliers**, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
2. Examen et approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice relatif à la période du 01 janvier 2010 au 31 décembre 2010,
3. Affectation du résultat de l'exercice précité,
4. Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce,
5. Quitus au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes,
6. Autorisation de rachats d'actions
7. Approbation de la fusion simplifiée avec la société EURASIA IMPORT
8. Approbation de la fusion simplifiée avec la société LEM 888
9. Approbation de la fusion simplifiée avec la société BCE
10. Constatation de la réalisation des fusions
11. modification de l'article 6 des statuts « Apports ».
12. modification de l'article 2 des statuts « Objet social ».
13. Pouvoirs en vue des formalités

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent :

- Soit remettre une procuration à un autre actionnaire ou leur conjoint ;
- Soit adresser à la société une procuration sans indication de bénéficiaire ;
- Soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance.

Pour y assister ou s'y faire représenter, les propriétaires d'actions nominatives devront avoir leurs titres inscrits en compte trois jours ouvrés au moins avant la réunion. Les propriétaires d'actions sous la forme au porteur devront, dans le même délai, justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, en faisant parvenir à la Société EURASIA GROUPE, centralisatrice de cette assemblée, un certificat d'immobilisation délivré par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte (banque, société de bourse, etc...).

Les actionnaires, ne pouvant assister personnellement à l'assemblée, pourront obtenir, sur simple demande adressée à la société par voie postale, électronique : Contact@eurasiagroupe.com ou par télécopie au n° 01 48 39 16 64, un document unique de vote par correspondance ou par procuration.

Les formulaires de vote par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par la société trois jours avant la date prévue de l'assemblée. Dans le cas des actionnaires au porteur, le formulaire ne pourra prendre effet que s'il est accompagné du certificat d'immobilisation.

Les actionnaires ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil d'administration. Il y sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la Loi et les statuts, si elles sont parvenues au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée.

Elles peuvent être envoyées :

- A l'adresse suivante : 72, rue de la haie coq 93300 Aubervilliers par lettre recommandée avec A.R. adressée au Président du conseil d'administration,
- Où à l'adresse électronique suivante : Contact@eurasiagroupe.com

Le conseil d'administration.